

# Cadre de la consultation de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle du cobalt

***Consultation internationale assurée par la Responsible Cobalt Initiative (RCI) et le Partenariat Action Cobalt (CAP) de la Global Battery Alliance (GBA)***

## Contexte

Le cadre pour l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (ci-contre désigné sous le terme Cadre ASM Cobalt) en matière environnementale, sociale et de gouvernance est un ensemble progressif d'exigences en matière d'approvisionnement responsable du cobalt extrait de manière artisanale et à petite échelle en République démocratique du Congo, qui a été élaboré, discuté et soutenu par les acteurs de la chaîne d'approvisionnement mondiale du cobalt, les gouvernements, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les parties prenantes du secteur du cobalt.

En 2020, la Responsible Cobalt Initiative (RCI) parrainée par The Impact Facility (TIF) ont continué de développer un projet cadre pour l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (ASM) du cobalt, initialement élaboré par les membres fondateurs de la Fair Cobalt Alliance (FCA - Alliance Cobalt Responsable). Ce cadre a été partagé avec la Responsible Minerals Initiative (RMI) et les partenaires du Cobalt Action Partnership (CAP) afin de prendre en compte leur contributions et qu'il puisse servir de point de départ à l'élaboration d'exigences communes internationales en matière de cobalt produit de manière responsable sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Depuis lors, la RCI et le CAP a organisé des réunions de présentation avec les principales parties prenantes en RDC et dans le monde entier, a comparé le cadre aux normes et cadre législatif pertinents de la RDC ainsi qu'à d'autres normes en matière d'exploitation minière artisanale et à petite échelle, et a apporté des modifications importantes au format et au contenu sur la base des commentaires reçus par les principales parties prenantes.

Toutes ces organisations travaillant ensemble reconnaissent que des améliorations sur le terrain sont nécessaires sur les sites d'exploitation minière artisanale et à petite échelle du cobalt. De plus, une action coordonnée et un partage des responsabilités entre toutes les parties prenantes de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en cobalt sont nécessaires afin de d'aboutir à une exploitation artisanale et à petite échelle de cobalt responsable, respectueuse des droits humains de tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement et d'apporter une contribution positive pour les communautés concernées par l'exploitation.

Pour atteindre cet objectif, il est d'abord nécessaire de parvenir à un consensus avec toutes les parties prenantes en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement en cobalt sur le seuil (exigences minimales acceptables en matière d'approvisionnement) pour le cobalt issu de l'exploitation artisanale et à petite échelle, puis de canaliser l'assistance financière et technique pour l'amélioration des sites miniers. Des attentes et des investissements clairs, ainsi qu'un suivi et une évaluation réguliers par rapport au cadre pour le cobalt issu de l'exploitation artisanale et à petite échelle qui établit des exigences claires, viables et progressives, contribueront finalement à construire une chaîne d'approvisionnement en cobalt plus inclusive et responsable.

La demande de cobalt ne fait qu'augmenter et la demande d'approvisionnement en cobalt obtenu auprès de sources responsables augmente encore plus rapidement. Pour garantir un approvisionnement suffisant et durable en cobalt, il faut inclure les mineurs artisanaux - hommes et femmes - dans le processus. L'inclusion et le soutien généralisé des mineurs sont essentiels. L'exploitation minière artisanale et à petite échelle (ASM) reste un moyen de subsistance vital pour des millions de personnes dans le monde. Notre intention est donc de préserver les droits humains et de promouvoir la protection de l'environnement en travaillant avec le plus grand nombre possible de sites d'exploitation artisanale et à petite échelle afin d'améliorer les conditions sur ces sites miniers et au sein des communautés minières.

Pour en savoir plus sur l'historique de ce processus, veuillez consulter la vision du cadre de l'exploitation artisanale et à petite échelle du cobalt (ASM Cobalt Framework).

## Objectifs de la consultation

L'objectif de ce processus de consultation des parties prenantes est de solliciter toutes les contributions au développement d'un ensemble commun et internationales d'exigences en matière de production responsable de cobalt par l'exploitation artisanale et à petite échelle, permettant d'améliorer de manière progressive et mesurable les conditions de travail et les moyens de subsistance des mineurs, et donnant un seuil d'acceptabilité du cobalt reconnu internationalement par l'ensemble de la chaîne de valeur.

Des exigences simples, progressives et uniformes en matière d'approvisionnement, validées par une consultation multipartite sur l'ensemble de la chaîne de valeur, offrent une plus grande clarté pour l'ensemble des parties prenantes, et plus particulièrement elles permettent :

- 1) Apporter notre soutien aux efforts de formalisation du gouvernement du secteur de l'exploitation artisanale et à petite échelle du cobalt.
- 2) Apporter des améliorations sur les sites miniers et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des communautés minières.
- 3) Orienter les investissements des acteurs de l'industrie vers l'amélioration des conditions sur les sites miniers.
- 4) Garantir que le cobalt soit produit dans des conditions qui soient conformes au cadre normatif de la RDC et aux exigences du marché international.
- 5) Donner à l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement une visibilité renforcée sur la performance des sites miniers.

Nous invitons toutes les parties prenantes à s'engager dans ce processus, à participer à la consultation et à la mise en œuvre du cadre ASM sur les sites d'exploitation artisanale et à petite échelle.

## Vue d'ensemble du projet de cadre d'exploitation artisanale et à petite échelle du cobalt (ASM Cobalt Framework)

Le cadre cobalt de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (ASM) établit une série d'exigences en matière environnementale, sociale et de gouvernance pour les sites miniers en accord avec le cadre normatif congolais, le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence responsable et la norme EGC, avec des niveaux progressifs de réalisation afin de pouvoir aider les sites à répondre à ces attentes

dans des délais réalistes et avec le soutien nécessaire. Le Cadre est construit sur le principe fondamental d'une amélioration pragmatique et continue afin de garantir son applicabilité et sa viabilité, plutôt que de créer des obstacles à l'entrée sur le marché qui risqueraient d'exclure les communautés qui ont précisément besoin du soutien.

Le Cadre ASM Cobalt s'appuie sur les normes actuelles applicables à l'exploitation artisanale et à petite échelle (voir encadré) et s'articule autour de sept (7) principes clés. Sous chacun de ces principes, les exigences proposées sont énumérées et réparties sur quatre niveaux :

- **Pré-requis** : Ces exigences confirment l'engagement de l'organisation à travailler de manière transparente dans l'atteinte des objectifs d'amélioration continue énoncés par les cadres, afin de respecter la législation locale et nationale pertinente en la matière.
- **Pré-investissement (de base)** : Ces exigences comprennent des attentes minimum réalisables sans investissement (significatif) ni formation technique externe. Ces exigences correspondent à des pratiques nécessaires pour répondre aux risques indiqués dans l'annexe II du Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence responsable.
- **Amélioration continue** : Ces exigences décrivent des pratiques de production progressivement améliorées (pour garantir la santé et la sécurité des travailleurs, une plus grande transparence du marché, une réduction de l'impact environnemental des activités minières, etc.) dont la mise en œuvre nécessite l'accès à un soutien financier et technique.
- **Meilleures pratiques** : Ces exigences qui représentent les meilleures pratiques référencées par CTC et d'autres cadres reconnus qui pourront être nécessaire par la suite.

*Les normes examinées lors de l'élaboration du projet de Cadre d'exploitation artisanale et à petite échelle comprennent de manière non exhaustive, Certified Trading Chains (CTC), EGC Responsible Sourcing Standard, CRAFT, Fairtrade Standard for Gold and associated Precious Metals for Artisanal and Small-Scale Mining, guide sur le devoir de diligence pour les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit de l'OCDE, guide chinois sur le devoir de diligence pour les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais, Cobalt Refiner Supply Chain Due*

Si les coopératives minières peuvent progresser sur les améliorations considérées comme étant de leur ressort (c'est-à-dire pré-investissement), les acteurs du marché rencontreront les coopératives minières sur place et investiront et s'engageront à réaliser collectivement les améliorations qui requièrent une capacité financière plus forte.

## Développer l'assistance technique et l'investissement

Afin de soutenir l'adoption du Cadre ASM Cobalt et l'amélioration des pratiques sur le terrain, il est nécessaire de clarifier la responsabilité de tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement et d'explorer d'autres mécanismes de collecte de fonds afin d'investir dans le domaine de la gouvernance du cobalt afin d'améliorer les conditions de travail sur le terrain pour les mineurs et de créer les circonstances favorables pour les opérateurs d'exploitations artisanales d'accéder en toute légalité au marché. La consultation identifiera les moyens d'apporter ce soutien en fonction de la vision commune de l'ensemble des parties.

Les ONG joueront un rôle stratégique et complémentaire (notamment au niveau des communautés) afin de garantir que le secteur privé investisse et soit tenu responsable de la création d'une chaîne d'approvisionnement plus solide et plus responsable.

## Processus de consultation et engagement

La consultation internationale des parties prenantes sur le projet de Cadre ASM Cobalt se déroulera tout au long des mois de juin et juillet 2021, avec le soutien de la Responsible Cobalt Initiative (RCI) et du Cobalt Action Partnership (GBA CAP) de la Global Battery Alliance. Elle sera menée au nom du CAP par deux ONG, IMPACT et RESOLVE, qui collectivement regroupent des décennies d'expérience dans la réalisation de consultations multipartites liées à la gouvernance locale, nationale et régionale, à la valorisation et aux attentes du marché pour des produits de base à forte valeur ajoutée, et aux ressources naturelles dans les zones à haut risque.

Des consultations en personne auront lieu à Lubumbashi et Kolwezi en République démocratique du Congo (RDC) ainsi qu'à Kinshasa, la capitale du pays. Une méthode de recherche mixte sera déployée : ateliers, entretiens individuels, groupes de discussion et réunions de petits groupes techniques. Notre intention est d'obtenir les contributions d'un nombre important et représentatif d'acteurs du secteur minier artisanal, y compris les femmes et les hommes des communautés situées autour des mines, afin d'informer directement le processus. Les parties prenantes de la RDC seront également invitées à partager leurs commentaires en français (ou en anglais) sur le site internet de la consultation et pourront soumettre des commentaires détaillés sur le Cadre ASM Cobalt dans ce document.

De même, pour la consultation internationale en dehors de la RDC, différentes méthodes seront utilisées pour permettre à l'industrie mondiale, à la société civile, aux initiatives multipartites et aux autres organisations internationales de partager leurs contributions. Toute partie prenante internationale intéressée sera invitée à partager ses commentaires individuels via une enquête en ligne et pourra soumettre des commentaires détaillés sur le Cadre ASM Cobalt. La consultation s'appuiera également sur des entretiens individuels et des webinaires de groupe organisés en partenariat avec des associations industrielles.

Nous souhaitons activement inviter les parties prenantes internationales intéressées à participer à la consultation en utilisant ces moyens de communication ci-dessous. Les sessions de consultation/interviews feront l'objet d'une interprétation simultanée/consécutive en français, anglais et chinois en fonction des besoins linguistiques des participants.

Les résultats des consultations seront ensuite rendus publics en français, en anglais et en chinois.

Pour plus d'informations sur RCI, veuillez nous envoyer un courriel à [rachelzhou@global-rci.org](mailto:rachelzhou@global-rci.org).

Pour plus d'informations sur les partenaires CAP, veuillez nous envoyer un courriel à [cap@responsiblebusiness.org](mailto:cap@responsiblebusiness.org).

## Index des documents

1. Version projet du cadre d'exploitation artisanale et à petite échelle du cobalt (ASM Cobalt Framework) (ENG/FR/CHI)
2. Formulaire de commentaire sur le cadre d'exploitation artisanale et à petite échelle du cobalt (ASM Cobalt Framework) (ENG/FR/CHI)
3. Vision du cadre d'exploitation artisanale et à petite échelle du cobalt (ASM Cobalt Framework) (ENG/FR/CHI)

## Annexe 1 :

<p>Comité technique du Cadre Répondre aux commentaires techniques et commentaires au fur et à mesure.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable Cobalt Initiative (RCI)</li> <li>• Responsable Minerals Initiative (RMI) en tant que Bureau de gestion de projet (PMO)</li> <li>• Fair Cobalt Alliance (FCA)</li> </ul>
<p><b>Groupe de travail RCI ASM</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajouter</li> </ul>
<p><b>Comité de pilotage multipartite CAP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Orientation stratégique et supervision du Cobalt Action Partnership, y compris ses cibles et objectifs et son plan d'activités annuel.</li> <li>• Validation et supervision du budget annuel de fonctionnement et du rapport annuel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministères des Mines de la République démocratique du Congo (Gouvernement congolais)</li> <li>• Natural Resources Canada (Gouvernement Canadien)</li> <li>• Glencore</li> <li>• Eurasian Resources Group (ERG)</li> <li>• Good Shepherd International Foundation</li> <li>• Pact</li> </ul> <p><b>Observateurs du comité de pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• OCDE</li> <li>• Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (GIZ)</li> <li>• Gouvernement des États-Unis d'Amérique, Ambassade de RDC</li> <li>• Organisation internationale du travail (OIT)</li> <li>• Comité de la croix rouge internationale (ICRC) / Geneva Centre for Security Sector Governance (DCAF)</li> </ul>
<p><b>Partenaires de mise en œuvre du CAP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agir en tant que point focal pour le CAP en RDC et coordonner les activités/réunions locales.</li> <li>• Proposer des opportunités de partage, d'apprentissage et de collaboration pour favoriser l'échange de bonnes pratiques tout au long de la chaîne de valeur du cobalt.</li> <li>• Contribuer à la stratégie et aux activités d'engagement au niveau local en RDC, et faciliter de manière indépendante la collaboration en matière de recherche, d'intégration des connaissances et d'apprentissage dans le processus CAP, le soutien à la collecte de fonds.</li> <li>• Identifier et étendre l'adoption des normes et des bonnes pratiques de l'ASM.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• United Nations Children's Emergency Fund (UNICEF)</li> <li>• International Institute for Environment and Development (IIED)</li> <li>• CSR Europe</li> <li>• Fair Cobalt Alliance (FCA)</li> <li>• Université de Genève</li> <li>• New York University (NYU) Stern School</li> </ul>